

12

Mourenx, le 4 août 2025

OBJET : VOTRE DEMANDE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PLUI

Nos réf. : URB/BB/MZ

Tél. : 05 59 60 03 46

Madame,

Dans le cadre de la concertation du projet d'élaboration du PLUi de la communauté de communes de Lacq-Orthez, vous m'avez fait part de vos observations.

Votre demande portait sur le maintien en constructible et le classement en constructible des parcelles AN 346 et AN 347.

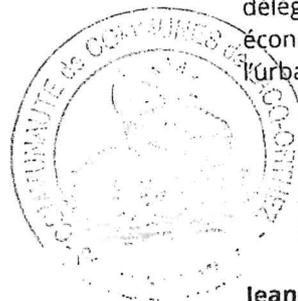
Un avis favorable a été formulé en partie, car dans le cadre de la modération de la consommation d'espace, les parcelles AN 346 et 347 ont été classées en zone constructible uniquement pour leur partie la plus proche de la trame bâtie.

Si vous souhaitez formuler de nouvelles observations ou éventuellement faire part de vos remarques sur le projet arrêté, durant l'enquête publique, celle-ci se déroulera du 18 août 2025 au 26 septembre 2025.

Les dates et lieux de permanences du commissaire-enquêteur, ainsi que l'adresse mail, seront communiqués par voie de presse, affichage et sur le site internet de la CC Lacq-Orthez dans la rubrique « Le PLUi ».

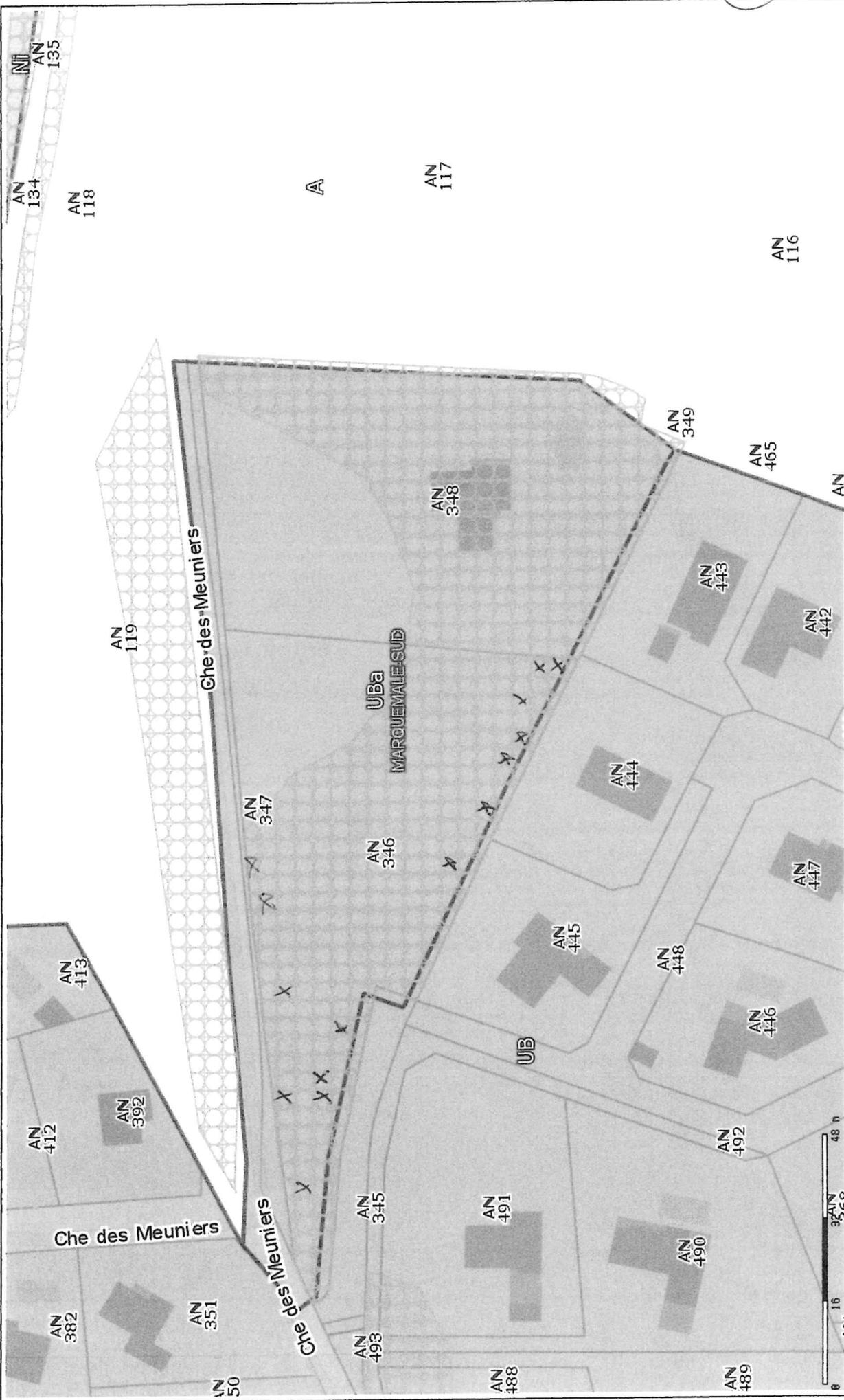
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Pour le Président et par
délégation, le Vice-président,
délégué au développement
économique, au foncier et à
l'urbanisme,



Jean-Marie BERGERET-TERCQ

19



Plan 1



Edité le 03/03/2020 - Echelle : 1/1000

Zonages à valeur informative, pour toute autre utilisation consulter les documents opposables et le service gestionnaire. - Plan cadastral : Direction Générale des Impôts - mise à jour 2019